

Réunion d'accueil des lauréats de concours

31 août 2015

La division du personnel

Le rôle de la division

La division du personnel est chargée de la **gestion administrative des personnels** placés sous l'autorité de Monsieur le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, directeur général des enseignements

- personnels du cadre Etat (relevant de la fonction publique de l'Etat)
- personnels du cadre de la Nouvelle-Calédonie (relevant de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie)

La gestion administrative des personnels comprend :

- la gestion individuelle (la carrière)
- la gestion collective (la gestion d'ensemble par corps et par statut)

La division de l'enseignement privé

Le rôle de la division de l'enseignement privé

La division de l'enseignement privé est chargée de la **gestion administrative et financière des personnels** affectés dans les établissements de l'enseignement, cela comprend à la fois la gestion individuelle, carrière, et la gestion collective, gestion d'ensemble par corps et par statut, ainsi que les rémunérations.

Elle a également en charge la gestion des moyens horaires et financiers. La dotation horaire se compose d'heures poste et d'heures supplémentaires annuelles (HSA). Elle doit permettre de couvrir tous les enseignements prévus dans les référentiels en fonction des effectifs prévus d'une année à l'autre.

Dispositif d'accueil,
d'accompagnement et de
formation des stagiaires

- constitution de votre dossier administratif et financier
- affectation des lauréats de concours accueillis en stage en Nouvelle-Calédonie sous l'autorité de Monsieur le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, directeur général des enseignements

Organisation de l'année de stage

L'année de stage est organisée en 2 périodes :

- **affectation dite « vice-rectorat »** du 1er septembre 2015 jusqu'à la veille de la pré-rentrée scolaire de février 2016
- **affectation en établissement scolaire**, à compter de la pré-rentrée de février 2016 jusqu'au 31 août 2016.

L'affectation dite « vice-rectorat »

- Les lauréats sont affectés :
 - soit à temps complet en responsabilité complète, avec le cas échéant, complément de service en responsabilité accompagnée dans la classe du tuteur ;
 - soit à temps incomplet (6 heures hebdomadaires) en responsabilité accompagnée dans la classe du tuteur ;
- Les modalités de stage sont déterminées au regard du type de concours obtenu, de l'expérience professionnelle de l'agent, des capacités d'accueil disponibles.

- Les lauréats inscrits à l'ESPE sont affectés à temps incomplet en établissement les lundi matin, jeudi après-midi et vendredi. La formation à l'ESPE est dispensée sur les autres créneaux.
- Des regroupements didactiques à l'ESPE sont également prévus (octobre et novembre/décembre, dates à confirmer)

L'affectation en établissement

- De la prérentrée scolaire au 31 août 2016 :
- L'établissement d'affectation sur cette 2nde période peut être différent de celui de la 1^{ère} période.
- Maintien du dispositif :
 - - temps complet
 - - temps partiel à 12 heures hebdomadaires en responsabilité complète avec complément de formation à l'ESPE

Sur la période de stagiarisation :

Les lauréats n'effectuent pas d'heure supplémentaire et n'exercent ni la fonction de professeur principal, ni d'activité à titre accessoire

Dispositif d'accueil,
d'accompagnement et de
formation des lauréats des
concours de recrutement des
maîtres des établissements
privés sous contrat

- affectation des lauréats de concours en concertation avec les directions dont ils relèvent sous l'autorité de Monsieur le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, directeur général des enseignements
- constitution du dossier administratif et financier: compléter la fiche de liaison, joindre les pièces justificatives et envoyer le tout à l'adresse académique ce.dep@ac-noumea.nc

Organisation de l'année de stage

L'année de stage s'organise du 1er septembre 2015 au 31 août 2016 avec une **affectation en établissement scolaire**.

Cette affectation sera prolongée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016 pour des raisons à la fois administratives et pédagogiques.

Organisation de l'année de stage

Les lauréats assurent la gestion d'une classe en autonomie.

Des regroupements didactiques à l'ESPE sont également prévus (dates à confirmer)

Les lauréats n'effectuent pas d'heure supplémentaire et n'exercent ni la fonction de professeur principal, ni d'activité à titre accessoire

Contacts

Organigramme de la division de l'enseignement privé sur le site du vice-rectorat

[Accueil](#) > [VR pratique](#) > [Organigramme](#)

ce.dep@ac-noumea.nc

Gestionnaires RH enseignement privé

Marielle Chalandon (lycées DDEC) Téléphone: 26 62 93

Marielle.chalandon@ac-noumea.nc

Valérie GOSSARD (collèges DDEC ASEE) Téléphone: 26 62 64

Valérie.gossard@ac-noumea.nc

Jodie MURAT (lycée ASEE et lycées professionnels)
Téléphone: 26 62 65

Jodie.murat@ac-noumea.nc

Gwladaisy SIAKI (collèges FELP) Téléphone: 26 62 82

Gwladaisy.siaki@ac-noumea.nc

L'affectation en qualité de titulaire

- la titularisation, prolongation, le renouvellement de stage ou le refus de titularisation sera étudié en août 2016 par le jury académique.

Le maintien en affectation

Du 1er septembre 2016 à la veille de la pré-rentrée scolaire 2017, seuls seront maintenus en affectation provisoire dans l'établissement attribué lors de la mise en position de stage en responsabilité (février 2016):

- les stagiaires du cadre Etat titularisés et ayant été inscrit sur la liste principale à la suite du mouvement SIAT
- les stagiaires du cadre de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie

Les stagiaires pour lesquels il n'existe pas de poste vacant rejoindront au 1^{er} septembre 2016 l'académie obtenue lors de la saisie SIAM (novembre 2015).

MOUVEMENT SIAM

**personnels de la fonction
publique de l'Etat**

Qu'est-ce que le mouvement SIAM ? (début novembre 2015)

Il s'agit du mouvement national annuel à gestion déconcentré au cours duquel sont notamment réalisées les premières affectations des néo-titulaires ;

- Participation **obligatoire** de tous les stagiaires du cadre Etat au mouvement SIAM en vue de l'obtention d'une affectation en académie métropolitaine ou DOM

MOUVEMENT SIAT

**personnels de la fonction
publique de l'Etat**

Qu'est-ce que le mouvement SIAT ?

Il s'agit du mouvement d'affectation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation dans les collectivités d'Outre-Mer

- note de service à paraître courant avril 2016
- participation **obligatoire** des futurs néo-titulaires de septembre 2016 du cadre Etat, désireux d'obtenir une mise à disposition en qualité de titulaire en Nouvelle-Calédonie à la rentrée scolaire calédonienne 2017
- des bonifications sont attribuées aux personnels justifiant de la présence des intérêts matériels et moraux en Nouvelle-Calédonie ou d'un rapprochement de conjoint (barème susceptible de modification)

L'intégration dans la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie

Une fois la titularisation prononcée, les agents désireux d'intégrer la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie doivent adresser leur demande à la division du personnel du vice-rectorat sous couvert de la voie hiérarchique.

- La circulaire relative à l'intégration est sur le site du vice-rectorat:
- [Accueil](#) > [Personnels](#) > [Mobilité géographique et fonctionnelle](#) > [Détachement et intégration](#)
- liste des pièces à fournir
- les dossiers doivent être transmis à la division du personnel du vice-rectorat sous couvert de la voie hiérarchique
- l'instruction des demandes se fera dès réception des dossiers, lesquels seront soumis à la commission administrative paritaire de la DRHFPNC

La reconnaissance du transfert du centre des intérêts matériels et moraux (CIMM)

Les demandes sont instruites dès réception par la division du personnel

Pièces justificatives à joindre à la demande :

- situation familiale et personnelle;
- situation administrative et professionnelle;
- tous critères d'appréciation qui formeraient un faisceau d'éléments concordants.

Aucune pièce n'est réclamée.

Les délais de traitement sont longs compte tenu des différents avis devant être recueillis (vice-rectorat, gouvernement, haut-commissariat, DGRH)

Contacts

Organigramme de la division du personnel sur le site du vice-rectorat

[Accueil](#) > [VR pratique](#) > [Organigramme](#)

ce.dp@ac-noumea.nc

.Bureau des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

.Chef du bureau

.Audrey COLARD

.audrey.colard@ac-noumea.nc

Audrey RICHARD

Audrey.richard@ac-noumea.nc

PLC: philosophie, lettres, histoire-géographie, économie et gestion

Isabelle STRETER

isabelle.streter@ac-noumea.nc

PLC: anglais, espagnol, japonais, technologie, documentation, arts plastiques, éducation musicale, STMS, SES

Andrée BLANC

andree.blanc@ac-noumea.nc

PLC: mathématiques, matières scientifiques et techniques,
chefs de travaux

Jennifer SIAKI

jennifer.siaki@ac-noumea.nc

EPS, CPE, COP, PEGC, instituteurs et professeurs des
écoles spécialisés

Marie-Pierre ERNANDEZ

marie-pierre.ernandez@ac-noumea.nc

Professeurs lycées professionnels

La communication entre l'administration et les lauréats se fera exclusivement par courrier électronique à l'adresse de messagerie professionnelle

- **Votre adresse mail** : prenom.nom@ac-noumea.nc
- **Accès au webmail** : <http://webmail.ac-noumea.nc>
Saisissez votre :
 - **Nom d'utilisateur** : première lettre du prénom, suivie du nom
 - **Mot de passe** : initialement votre NUMEN en majuscule

[Accueil](#) > [Personnels](#) > [Services internet](#) - votre messagerie électronique

Il vous appartient en conséquence de relever régulièrement votre courrier